



Union Sportive Culturelle et Artistique Navale

Association type Loi 1901 – N° Tahiti 372797

ZRN Base navale - 98715 Papeete - BP 9974 – 98716 Pirae

PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE

EXTRAORDINAIRE du 22/06/2023

Convocation envoyée par Email le 17 mai 2023 (pièce jointe)

L'association USCAN s'est réunie en assemblée Générale Extraordinaire sur convocation en pièce jointe de Mr Christophe BERGER, Président, le 22 juin 2023 à 17h30.

Remerciements

- Les membres du bureau
- Les responsables de section
- Tous les encadrants de plongée et de va'a dévoués qui ont pris sur leur temps pour accompagner les adhérents
- Mr le Commandant de la Base Navale pour la mise à disposition des infrastructures et du matériel de la ZRN
- Le personnel des ateliers de la ZRN pour le coup de main en dehors de leurs heures de travail
- Les adhérents qui ont su se rendre disponibles pour notre association à différents moments de l'année

L'ordre du jour :

1. Enregistrement de la feuille de présence
2. Contrôle des pouvoirs et du *quorum*
3. Bilan moral en cours présenté par le Président et approbation du bilan moral
4. Modification des statuts
5. Bilan financier en cours présenté par le Trésorier et approbation du bilan financier
6. Budget prévisionnel
7. Remise de récompenses et médaille
8. Election des membres du comité directeur
9. Questions diverses

1/ Enregistrement des feuilles de presence

(cf feuilles de presence)

2/ Contrôle des pouvoirs

Conformément à l'article 14 des Statuts de l'USCAN – Validité des délibérations

- La présence du dixième des membres de l'association est nécessaire pour la validité des délibérations. Si le Quorum n'est pas atteint, il est convoqué avec le même ordre du jour une deuxième assemblée extraordinaire, à six jours d'intervalle, qui délibère quel que soit le nombre de membres présents.

3/ Bilan moral

Ratio autorisé à 25% conformément à l'AOT 2021-2024 alors que ma demande stipulait 30% comme indiqué dans les règlements intérieurs des sections.

Au 22 juin 2023 le nombre d'adhérents est de 90 personnes (85 adhérents sur la saison 2021-2022)

- Section va'a => 28 adhérents dont 21 ressortissants de la Défense et 7 hors défense soit un ratio de 25 %

- Section plongée => 62 adhérents dont 42 ressortissants de la Défense et 20 hors défense soit un ratio de 32,26 %

- Il y a 6 adhérents inscrits sur les 2 sections

Adhésions Saison 2023/2024 à partir de septembre 2023

- Militaires et civils de la défense doivent rapidement renouveler leur adhésion à partir du mois de septembre pour nous permettre de reprendre les personnes "hors défense" qui resteront en attente en début de saison

a)/ L'association :

Toute l'actualité de la saison est en ligne sur notre site web pour les 2 sections

Une réunion des membres du bureau et des responsables des sections plongée et Va'a s'est tenue le jeudi 09 février de 11h30 à 13h00 pour préparer la saison 2022/2023.

Ordres du jour :

- Plan d'action des sections (animation, cohésion entre les sections)
- Mise à jour Accès ZRN
- Evénements COMSUP et Sections
- Mise à jour Assurance locaux et multirisques professionnels - Liste adhérents et ratio des personnes "civiles" autorisées
- Travaux de rénovation
- Espace boutique sur Eklablog
- Plan d'actions des sections (subvention, réparations du matériel)
- Renouvellement des membres du bureau et responsables de sections

b/ La section Va'a

3 V6 ; 1 V6 compétition ; 1 V6 en réparation

3 V1 en réparation

6 rames d'entraînement initiation

Evènements :

L'objectif fixé en début de saison de participer à la HWN ne sera pas atteint

- 17 juin 2023 : Course Vodafone avec équipe vétérans 40 (8^{ème} place)
- 06 juin 2023 : Trophée de l'Amiral avec 2 équipes (1 équipe Défense et 1 équipe vétérans)
- Samedi 06 mai 2023 : Coupe de l'environnement : 3^{ème} place en vétérans (prime :15000 frs)
- Mardi 25 avril 2023 : Subvention FCD "V6" déposée sur SYGEFIN. En revanche la demande de subvention à la DJS (100 000 frs) n'a pas été déposée pour obtenir des rames
- Vendredi 31 mars 2023 : Réunion section va'a (Ordre du jour : Subvention FCD)
- Jeudi 23 mars 2023 : Incident sur portail Fare Va'a avec un conducteur de chariot élévateur de l'entreprise Courtmex
- Samedi 18 mars 2023 : Course de la Polynésie la Première (catégorie entreprise : 9^{ème} place)
- Mardi 07 mars 2023 : Réunion élection responsable va'a et démission du coach Viriamu =>

Arnold TEMAHU élu

- Samedi 25 février 2023 : course de Va'a : la TAAROA RACE (3 rameurs en catégorie Vétérans et 1 dans la catégorie sénior)

- Jeudi 16 février 2023 à 12h00 au Fare va'a : Réunion Section va'a

- samedi 14 janvier 2023 : Achat d'une meuleuse et d'une ponceuse par la section plongée (30 000 frs) => La meuleuse a disparu en mars

- samedi 10 décembre 2022 : l'équipe mixte USCAN a participé au Heiva du cœur organisé par Tahitian Paddle à Punaauia. L'équipe a fini à la troisième marche du podium en catégorie mixte.

- Mardi 06 décembre 2022 : Course de Noël => 1er au scratch
- 19 avril 2022 : Réunion élection responsable va'a => Patrick LANCIEN élu
- Samedi 1er octobre 2022 : TNTV ARENUI RACE (3eme en vétérans 40 et 10eme au scratch)
- Samedi 24 septembre 2022: Air Tahiti race (4ème place chez les vétérans et 16ème place au scratch avec les seniors)
- 1er septembre 2022: Exclusion d'un adhérent de l'association en application de l'article 6 des statuts
- 25 juin 2022 : TE AITO

c/ La section Plongée

Nombre de sorties :

- 191 sorties l'an dernier => 162 sorties du 18 juin 2022 au 18 juin 2023 avec 1100 plongées

Nombre de formations :

- 78 formations l'an dernier
- 30 Baptêmes et 10 formations (4 F1 ; 3 F2 ; 3 F3) du 18 juin 2022 au 18 juin 2023

Evenements :

- Bateau : électricité refaite mais toujours en cours de diagnostic et réparation moteur avec prestataire MecaNautic
- 03 juin 2023 : Mise à disposition de Moby Dick + Franck et Bill pour la course de l'Amiral
- 29 mai 2023 : Nettoyage annuel de la coque du bateau
- 28 avril 2023 : un bloc complet récupéré au fond de l'eau par les plongeurs du Dock
Le bloc est HS
- 06 mars 2023 => Problème batterie et électricité sur Moby Dick => Intervention pour diagnostic de la part du Staff ZRN
- 05 mars 2023 => Relance Base navale pour la réfection du faux plafond et de la pose des extincteurs. Travaux prévus aout 2023 par DID
- 27 décembre 2022 => Assemblée générale de la FPESM au centre Moana à 17h30. USCAN représenté par Bill
- 10 décembre 2022 => Mise à disposition de Moby Dick + Bill pour la course de va'a "Heiva du coeur"
- Du 08 décembre 2022 au 15 janvier 2023 => Présence d'eau dans moteur bateau.
Intervention de Philippe Le HiR ; Patrick LANCIEN ; Pierre GALEA
- 06 décembre 2022 => Mise à disposition de Moby Dick + Franck et Bill pour la course de Noël en va'a
- 25 novembre 2022 => Achat d'un gilet stabilisateur "enfant" subventionné par la FPESM
- Du 17 au 23 septembre 2022 => Mise à disposition du bateau + pilote pour la FPESM (Formation stage final MF1)
- Invitation gratuite – Salon de la plongée du 06 janvier au 09 janvier 2023

=> L'assemblée générale a approuvé à la majorité le bilan moral

4/ Modification des statuts

OBJET ET COMPOSITION

1ère résolution : MODIFICATION Article 4

L'U.S.C.A.N Papeete a pour but d'organiser et de favoriser la pratique de sports d'équipes et individuels, de détente ainsi que des activités culturelles.

Elle s'interdit toute discussion présentant un caractère politique, religieux ou **discriminatoire**.

2nde résolution AJOUT Article 5 : Création et obligation de chaque section

La création d'une section est soumise à l'approbation du comité directeur de l'association. Chaque section de l'association s'affiliera à la Fédération sportive Territoriale et/ou nationale régissant la discipline qu'elle pratique et s'engage à en respecter les règlements.

3ème résolution : MODIFICATION / AJOUT / SUPP_Art 5 devient Art 6 : Composition

L'association se compose :

- D'un président, d'un secrétaire, d'un trésorier qui doivent obligatoirement être des personnes du ministère **des Armées** en activité ou à la retraite.
- D'un président d'honneur : **Le Commandant de la Base navale**
- D'un comité directeur

Sont membres du comité directeur :

Le président ; **Le vice président** ; Le secrétaire (~~ou adjoint~~) ; Le trésorier (~~ou adjoint~~) ; Les responsables de sections ; **Le responsable du bateau** ; Le président d'honneur

- Membres actifs

Est considéré comme membre actif tout adhérent à jour de ses cotisations.

- Membres honoraires

Le commandant de la Base Navale

- Membres bienfaiteurs

Peuvent être des membres bienfaiteurs les personnes ayant payé une **participation** dont le montant est fixé à 10 000 xpf par le comité directeur.

4ème résolution : AJOUT Art 7 : ~~Membres~~ - Cotisations

La cotisation est définie conformément à la grille tarifaire l'année N-1 et revue éventuellement en assemblée générale

5ème résolution : MODIFICATION art 6 qui devient Art 8 : Radiation – Exclusion

La qualité de membre se perd par la démission, **le décès**, la radiation, ou l'exclusion prononcée par le comité directeur...

6ème résolution : MODIFICATION art 7 qui devient Art 9 : Affiliations

L'association est affiliée aux fédérations sportives **Territoriales** et Nationales régissant les sports qu'elle pratique.

Elle s'engage :

- a) A se conformer entièrement aux statuts et règlements des fédérations dont elle relève ainsi qu'à ceux de leurs ligues et comités régionaux
- b) A se soumettre aux sanctions disciplinaires qui lui seraient infligées par l'application des dits statuts et règlements

7ème résolution : MODIF art 8 qui devient Art 10 : Remplacement du mot « Recettes » par le mot « **Ressources** »

MODIFICATION =>

Les recettes de l'association se composent :

- Des cotisations de ses membres
- Des subventions éventuelles de l'état, du territoire, des communes, des établissements publics etc. de libéralités de toutes sortes dont elle peut bénéficier
- Des ressources créées à titre exceptionnelles, et s'il y a lieu, avec l'engagement des autorités compétentes (quête, tombola, soirées cinématographiques et artistiques etc.)
- Du revenu de ses biens
- Du produit des **épreuves sportives** (officiels, amicaux, etc.)

8ème résolution : MODIFICATION art 9 qui devient Art 11 : Dépenses

9ème résolution : MODIFICATION art 10 qui devient Art 12 : Comptabilité

ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

10ème résolution : MODIFICATION art 11 qui devient Art 13 : Organes de l'association

ASSEMBLEE GENERALE

11ème résolution : MODIF art 12 qui devient Art 14 : Composition

12ème résolution : MODIFICATION art 13 qui devient Art 15 : Convocation – Ordre du jour
MODIFICATION => **1) L'assemblée générale est convoquée ordinairement une fois par an entre les mois de « mai à juillet » au lieu de janvier ou en février**

13ème résolution : MODIFICATION art 14 qui devient Art 16 : Validité

14ème résolution : MODIFICATION art 15 qui devient Art 17 : Attributions de l'assemblée générale

MODIFICATION => **2) Elle adopte les statuts et les « règlements intérieurs » au lieu du règlement intérieur**

15ème résolution : MODIF art 16 qui devient Art 18 : Majorité

16ème résolution : MODIF art 17 qui devient Art 19 : Procès verbal des séances

COMITE DIRECTEUR

17ème résolution : MODIF art 18 qui devient Art 20 : Composition

SUPPRESSION => Des responsables ~~de section ou commissions élus chaque année par l'assemblée générale de la section ou commission~~

AJOUT => **Le comité directeur est élu pour une durée de 1 an par l'assemblée générale. Les membres du comité directeur sont rééligibles.**

18ème résolution : MODIFICATION art 19 qui devient Art 21 : Conditions d'éligibilité

19ème résolution : MODIF art 20 qui devient Art 22 : Attributions

20ème résolution : AJOUT Art 23 : Indemnités

Toutes les fonctions des membres de l'association sont réalisées bénévolement ou par convention. Seuls les frais occasionnés par l'accomplissement de leur mandat sont remboursés sur justificatifs.

21ème résolution : MODIF Art 21 qui devient Art 24 : Institutions des sections (ou commissions)

MODIF et SUPP => Article 24 – Institution des sections ou commissions

- a) Le comité directeur institue au sein de l'association des sections ou des commissions chargées de l'assister techniquement dans le fonctionnement de l'association.
- b) Il est créé autant de sections ou commissions qu'il y a d'activités pratiquées au sein de l'association
- c) Création d'une section :
 - a. Nul ne peut créer une section sans l'accord du comité directeur.
 - b. **Responsable désigné avec l'accord du comité directeur**

22ème résolution : MODIF Art 22 qui devient Art 25 : Organisation et fonctionnement
MODIFICATION => Les sections ou commissions s'organisent et fonctionnent selon des modalités précisées par **les différents règlements intérieurs**

MODIFICATION DES STATUTS – DISSOLUTION – LIQUIDATION

23ème résolution : MODIF Art 23 qui devient Art 26 : Modification des statuts

24ème résolution : MODIF Art 24 qui devient Art 27 : Dissolution

25ème résolution : MODIF Art 25 qui devient Art 28 : Liquidation

FORMALITES ADMINISTRATIVES

26ème résolution : MODIF Art 26 qui devient Art 29 : Formalités administratives

MODIFICATION =>

Le président doit effectuer aux affaires administratives, les déclarations prévues à l'article 3 du décret du 18 Aout 1901, portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 1er Juillet 1901 et concernant notamment :

- Les modifications apportées aux statuts
- Le changement de titre de l'association
- Le transfert du siège social
- Les changements survenus au sein du comité directeur A l'**ISPF** :
- Le PV de la réunion mentionnant le nouveau président de l'association Aux affaires administratives :
 - Le PV de l'assemblée générale
- Le PV de la composition du bureau Aux différentes fédérations de tutelle

UTILISATION DES LOCAUX ET DU MATERIEL

27ème résolution : MODIF Art 27 qui devient Art 30 : AJOUT => Installations et matériels
MODIFICATION =>

Aucune personne ou association extérieure à l'U.S.C.A. N n'est autorisée à utiliser les installations ou matériels sans l'autorisation du comité directeur. L'accès à la base navale est soumis à une autorisation préalable de la base navale.

=> L'assemblée générale a approuvé à la majorité la modification des statuts de l'association

5/ Bilan Financier saison en cours (présenté par le Trésorier)

a) Modalités de gestion du compte bancaire

Le président, le trésorier et le secrétaire ont accès et droit à signatures sur le compte bancaire de l'association suivant les modalités suivantes :

Gestion du compte Chèque Postal:

- Ouverture / Fermeture de compte: Président
- Émission de chèques: Président, Trésorier et secrétaire
- Retrait des chèquiers: Président, Trésorier et secrétaire
- Retrait d'espèces: Président, Trésorier et secrétaire
- Accès WEBCCP: Président, Trésorier et secrétaire
- Dépot d'espèces et chèques : Président, Trésorier et secrétaire

Proposition : Retrait du secrétaire comme ayant droit au compte CCP

=> L'assemblée générale a approuvé à la majorité cette proposition

b) Présentation du Bilan financier au 22 juin 2023

-Entrée d'argent : 3 362 450 xpf

-Sortie d'argent : 2 665 661 xpf

Résultat brut sur la période : 696 789 xpf

Actif bancaire au 22/06/2023 : 2 055 128 xpf

=> L'assemblée générale a approuvé à la majorité le bilan Financier sauf les adhérents suivants : Denis LAURENT ; Fred GRAF ; Alexandrine LAI

6/ Budget prévisionnel au saison 2023 / 2024

1/ Section va'a :

- HWN => 900 000 Frs
- Autres course => 600 000 frs
- Frais de fonctionnement (300 000 frs : Rénovation bâches, iatos carbone ; réparation divers ; roues de chariots)
- Vente de Tee shirt => 150 000f rs

Leviers : mini tombala ; sponsors ; vente de plats ; price money ;

=> L'assemblée générale a approuvé à la majorité le budget prévisionnel va'a

2/ Section plongée :

- Augmentation de la licence FFESSM à 45,8 euros soit 5500 Frs (adulte) ; 28,7 euros soit 3415 Frs (jeune) ; 12,8 euros (enfant) ; 19 euros (aidant)
- Révision annuelle moteur + anti Fuling (200 000 frs)
- Frais divers matériels => TIV, compresseur, oxygène, combi, détendeurs, gilet, PMT, carnet (400 000 frs)
- La section plongée s'engage dans la mesure du possible de mettre à disposition le bateau pour les courses à Tahiti. A rappeler que pour chaque mise à disposition du bateau, c'est un don de la section plongée de 50 000 frs environ (frais bateau + essence + pilote + créneau de la plongée annulée)
- Renouvellement de la convention de prestation professionnelle de Franck MASURIER

--	--

- Proposition subvention FCD => achat moteur (3 000000 frs) ou GPS avec sonde et carte => 195 000 frs
- Proposition que la section plongée prenne en charge la révision des détenteurs des encadrants les + méritants => 13 000 frs par personnes
- Proposition de faire une commande de 50 Tee-shirt tailles XXL (125 000 frs)

=> **L'assemblée générale a approuvé à la majorité le budget prévisionnel plongée**

7/ Remise de récompenses

Médaille de bronze FFESSM => Franck / MUG => Bill ; Philippe Le HIR ; Gilbert ; Sebastien Guenet ; Patrick ; Pierre GALEA ; Lionel MAS ; Bruno, Geoffroy ; Serge ; Jean Philippe
Baptêmes : Arnold ; Alexandrine

8/ Election du comité directeur

L'assemblée générale a procédé au renouvellement de son comité directeur pour une durée d'un an renouvelable :

Fonction	Nom	Prénom	Adresse postale et géographique	Téléphone
Président USCAN	BERGER	Christophe	(BP14907 ; 98701 Arue) Lot 12 – Les Hauts de Mahinarama – 98709 Mahina	87347739
Trésorier USCAN	LAI	Alexandrine	(BP 41942–Fare Tony) Bain loti Qt Chin Foo N° 571 – 98713 Papeete	87221053
Secrétaire USCAN	GRAF	Frédéric	(BP 9880 – 98715 Papeete) 16 résidence Taaone – 98716 Pirae	89707829
Responsable section plongée	MASURIER	Franck	(BP 11843 – 98709 Mahina) Lot 12 – Les Hauts de Mahinarama – 98709 Mahina	87769099
Responsable bateau	GILROY	William	(BP 14153 – 98701 Arue) PK6.3 – 98701 Arue	87780643
Responsable section va'a	TEMAHU	Arnold	(BP 3226 – 98715 Papeete) Quartier Bernardino – 98713 Papeete	89742380

9/ Questions diverses

Aucune question des adhérents présents

Fin de la réunion à 19h00

L'assemblée Générale est adoptée à l'unanimité

Le présent PV sera mis en ligne sur le site EKLALOG de l'USCAN, rubrique "Vie du club"

Fait à Papeete le 22 juin 2023

Christophe BERGER (Président) Serge GADEA (Secrétaire) Anthony GRANJON (Trésorier)